

## LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS DES PERSONNES VIVANT AVEC UN TROUBLE NEUROCOGNITIF



En tant que personne vivant avec un trouble neurocognitif, je bénéficie comme toute la population canadienne des droits fondamentaux stipulés dans la Charte canadienne des droits et libertés. La présente charte vise :

- à faire connaître leurs droits aux personnes vivant avec un trouble neurocognitif;
- à défendre et à faire respecter les droits des personnes vivant avec un trouble neurocognitif;
- à faire connaître ces droits aux personnes et organismes qui les soutiennent.

En tant que personne vivant avec un trouble neurocognitif, j'accorde une importance toute particulière aux droits suivants. J'ai le droit :

- 1** de ne subir aucune discrimination, quelle qu'en soit la forme;
- 2** de bénéficier de tous les droits civiques et juridiques canadiens;
- 3** de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques qui ont une incidence sur ma vie;
- 4** d'avoir accès au soutien nécessaire pour vivre de manière aussi autonome que possible et participer à ma communauté, afin de :
  - combler mes besoins physiques, cognitifs, sociaux et spirituels;
  - participer à des activités communautaires et civiques;
  - accéder à des possibilités d'apprentissage continu.
- 5** de bénéficier de l'information et du soutien nécessaires pour participer aussi pleinement que possible aux décisions qui me concernent, notamment en ce qui a trait aux soins (du diagnostic jusqu'à la fin de la vie);
- 6** de m'attendre à ce que les professionnel·les qui participent à mes soins :
  - aient une formation sur les troubles neurocognitifs et sur les droits de la personne;
  - aient la responsabilité de défendre mes droits fondamentaux, notamment celui d'avoir accès à l'aide et à l'information dont j'ai besoin pour prendre des décisions éclairées;
  - me traitent avec respect et dignité;
  - me donnent un accès équitable à des choix de traitement appropriés pour les autres problèmes de santé qui surviendront.
- 7** d'avoir accès à des procédures de plainte et d'appel efficaces pour les situations où mes droits ne sont pas protégés ou respectés.

La population canadienne dans son ensemble doit travailler à défendre et à respecter les droits des personnes vivant avec un trouble neurocognitif, afin qu'on nous considère comme des membres utiles et important·es de la société.